

**Comité de liaison entre
la magistrature et l'association du Barreau canadien
Le jeudi 6 novembre 2013**

PROCÈS VERBAL

Présents :

Le juge en chef Blais, Cour d'appel fédérale
Le juge en chef Crampton, Cour fédérale
Le juge Pelletier, Cour d'appel fédérale
Le juge Stratias, Cour d'appel fédérale
Le juge Phelan, Cour fédérale
Chantelle Bowers, administratrice en chef adjointe par intérim
Manon Pitre, greffière, Cour fédérale
Roula Eatrides, avocate générale, Cour fédérale
Lucia Shatat, avocate, Cour fédérale
Lucille Collard, avocate, Cour d'appel fédérale
Marie-Claire Perrault, avocate principale, Cour d'appel fédérale
Paul Harquail, président – représentant du droit maritime
Susan Beaubien, membre, représentante du droit de la propriété intellectuelle
Mario Bellissimo, membre – représentant du droit de l'immigration et des réfugiés
Joel Nitikman, membre – représentant du droit relatif à l'impôt sur le revenu
Diane Soroka, membre – représentante du droit des Autochtones
Maryse Tremblay, membre – représentante du droit du travail, du droit de l'emploi, des droits de la personne et du droit relatif à la vie privée
Alain Préfontaine, membre – représentant du ministère de la Justice
Gaylene Schellenberg, avocate-conseil à l'interne à l'Association du Barreau canadien (ABC)

Par téléconférence :

Le protonotaire Lafrenière, Cour fédérale
David Demirkan, membre – représentant du domaine du contentieux civil (Conseil canadien des relations industrielles)

Secrétaire de la réunion :

Andrew Baumberg, avocat principal, Cour fédérale

Absents :

Le juge Dawson, Cour d'appel fédérale
Le juge Sharlow, Cour d'appel fédérale
Le juge Heneghan, Cour fédérale
Le juge O'Reilly, Cour fédérale

1) Mot de bienvenue (ABC)

M. Harquail reconnaît le soutien du Barreau en ce qui a trait à sa nomination à titre de président. Il reconnaît aussi le travail de préparation à la réunion des membres du Comité.

2) Mot de bienvenue (Cour d'appel fédérale / Cour fédérale)

Le juge en chef Blais et **le juge en chef Crampton** souhaitent la bienvenue aux membres du Barreau et rappellent l'importance des réunions pour traiter des questions de pratique dans les Cours.

3) Adoption de l'ordre du jour

L'ABC propose de retirer le point 6 et de déplacer le point 7 sous Mises à jour ou Varia.

- (6) Règles sur la traduction des jugements
- (7) Ébauche des directives de pratique à la Cour d'appel fédérale

4) Adoption du procès-verbal (2 mai 2013)

Le procès-verbal est adopté avec deux modifications :

Point 12 – mise à jour par Daniel Gosselin, administrateur en chef. La demande en vue de l'obtention de fonds consacrés à l'intégrité des programmes a été déposée à raison de 67 millions de dollars par année pendant 5 ans, plutôt que 10 ans.

Page 2 – Mise à jour de Diane Soroka : [traduction] « Les MARC sont encouragées aux Premières nations et nous avons espoir qu'ils seront utilisés dans le cadre de procédures concernant la Couronne ».

POINTS SOULEVÉS PAR L'ABC

5) Mise à jour – groupes de liaison spécialisés

a) Barreau du droit autochtone

Mme Soroka note qu'à la dernière réunion du Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau du droit autochtone, un sous-comité a été créé afin d'élaborer un manuel de pratiques visant à servir de complément aux Directives qui ont été publiées l'an dernier, afin d'aider les professionnels à suivre les étapes du système. Il y a eu beaucoup de discussions au sujet d'une meilleure reconnaissance du droit des autochtones. Le Barreau est reconnaissant de l'ouverture de la Cour de discuter des préoccupations, mais a noté que d'autres discussions étaient nécessaires. La *Loi sur les élections au sein des Premières nations* a été présentée de nouveau à la Chambre des communes (projet de loi C-9). Le projet de loi a été approuvé à toutes les étapes complétées lors de la séance précédente (précédemment, projet de loi S-6 à la première séance du 41^e Parlement). La Loi prévoit une compétence concurrente entre les cours supérieures des provinces et la Cour fédérale et encourage une utilisation plus importante des MARC dans les litiges portant sur les élections.

Le juge Phelan note qu'il n'est pas clair à quel point la compétence concurrente fonctionnera en pratique.

Le juge en chef Crampton mentionne le récent séminaire sur le droit des autochtones à Kitigan Zibi (Maniwaki (Québec)), et note le document du juge en chef Finch portant sur le besoin de trouver des façons de mieux reconnaître le droit des autochtones. Il ajoute qu'il serait pratique d'organiser une autre réunion avec les aînés autochtones pour clarifier le rôle de la Cour. Il note aussi l'intention de la Cour d'appuyer l'élaboration d'un manuel de pratique, ainsi que d'explorer le soutien de la Cour envers les MARC, en collaboration avec les collectivités et les aînés autochtones, même s'il n'y a aucune demande ou déclaration officielle.

Mme Soroka note que chaque Première Nation a sa propre tradition juridique unique.

Le juge en chef Blais note la complexité existante dans la *Loi sur les Indiens* et les codes d'élections coutumières, qui sera encore plus complexifiée par la compétence concurrente proposée – la participation d'une cour supérieure provinciale de l'autre bout du pays et la possibilité d'approches différentes dans chaque province. La création des Cours fédérales visait à fournir plus de cohérence dans de tels domaines.

Mme Soroka note que le nouveau code d'élections s'appliquerait uniquement aux Premières Nations qui choisissent d'y adhérer. Si la Cour fédérale est en mesure de jouer le rôle décrit par le juge en chef Crampton, il est fort probable que les plaideurs montrent un grand intérêt à approcher la Cour fédérale.

Le juge en chef Crampton confirme la volonté de la Cour d'activement explorer un tel rôle.

b) Droit de l'immigration et des réfugiés

M. Bellissimo mentionne que le Barreau a créé un prix annuel en l'honneur des fondateurs de la Section (le prix des fondateurs), qui couvre les coûts d'un étudiant pour lui permettre de participer à la réunion annuelle de l'ABC. **Le juge Stratias** accepte de faire partie du comité.

M. Bellissimo exprime sa reconnaissance envers la juge Snider, qui a récemment pris sa retraite. Elle était très respectée pour son travail dans ce domaine.

Il est noté que la charge de travail en matière de réfugiés est à la baisse, pour diverses raisons : les plaideurs sont encore en apprentissage de la meilleure façon de s'y retrouver dans le système, il existe maintenant un processus d'appel, il y a des causes types.

La réunion annuelle de l'ABC aura lieu du 8 au 10 mai 2014 à Calgary.

Le projet de loi omnibus C-4 comporte de nouveaux changements, notamment un système « e-harmony » (il ne s'agit pas du véritable titre du programme) qui vise à apparier les demandeurs avec les employeurs. La *Loi sur la citoyenneté* pourrait être la prochaine visée.

Le juge en chef Crampton note que la Cour a lancé son projet pilote de traitement accéléré des dossiers d'immigration à l'été. À ce jour, dix dossiers ont été retenus pour ce processus, donc cinq ont refusé de participer (il s'agit d'un processus optionnel). L'audition de l'un de ces dossiers a eu lieu récemment et l'audience a duré 20 minutes. Cependant, il y a moins de dossiers d'agents des visas que prévu (en fonction des niveaux de demandes antérieurs), en partie en raison du conflit de travail prolongé entre les agents des visas et le gouvernement l'an dernier. Si des ajustements pouvaient permettre au projet pilote de connaître plus de succès, le Barreau devrait donner des suggestions à la Cour. Le juge en chef ajoute que, bien qu'il y ait eu une baisse importante de nouvelles demandes en matière d'immigration, il existe toujours un énorme arriéré, compte tenu du nombre record de demandes présentées l'an dernier.

c) Propriété intellectuelle

Mme Beaubien note que la section est composée de nombreuses sous-sections qui sont responsables des documents de travail, des commentaires sur les lois, etc. Il y a actuellement un concours de rédaction d'essais (pour les étudiants en droit) pour lequel des réviseurs sont demandés. Le comité des spécialistes élabore des pratiques exemplaires pour les dossiers d'avis de conformité. Elle demande si le processus de traitement accéléré des demandes d'immigration pourrait être utilisé pour d'autres demandes, comme le contrôle des décisions portant sur des procédures d'opposition à une marque de commerce. Pour le moment, il peut s'écouler des années avant que le contrôle soit terminé. Le Barreau aimerait qu'un processus de traitement accéléré voie le jour. La journée annuelle consacrée à la PI de l'an prochain sera le 12 juin (à confirmer) et elle est prévue près de la date de la conférence de l'International Trademark Association (INTA). Il s'agit d'une excellente occasion de réseautage à grande échelle – elle se tiendra à Hong Kong cette année. En 2014, le dîner des juges célébrera ses 25 ans.

Mme Beaubien mentionne un programme préparatoire de deux jours de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada sur le droit des brevets, qui comprend la possibilité d'apprentissage à distance, si cela intéresse les auxiliaires juridiques.

Le juge en chef Crampton note que l'une des premières initiatives de traitement accéléré de la Cour visait les actions en propriété intellectuelle dans le domaine pharmaceutique, qui suivent maintenant un calendrier de deux ans. Grâce à cette initiative, l'arriéré dans ce domaine est maintenant chose du passé. Il y a aussi un projet pilote portant sur les salles d'audience électroniques et on encourage le barreau de la PI à y participer.

La Cour tente aussi de trouver des façons d'utiliser la gestion d'instance pour faire avancer les dossiers plus rapidement et pour réduire le temps que les parties doivent consacrer à l'instance.

Les protonotaires ont actuellement une charge de travail très élevée – la Cour doit trouver des moyens de répondre à la situation tout en ayant recours plus souvent à la gestion d’instance, qui est un outil qui s’est montré très utile. D’autres initiatives à l’examen comprennent des procédures minutées et le témoignage d’experts en formation (hot-tubbing). L’objectif général est de tenir une audience et de rendre une décision plus rapidement. Si les parties pouvaient préciser les questions en litige, cela réduirait le temps nécessaire pour la tenue de l’audience et la rédaction de la décision.

Le juge Stratas note, à titre de juge qui fait partie du Comité Fox sur la propriété intellectuelle, que le comité pourrait bénéficier de l’aide de la section de l’ABC sur la propriété intellectuelle. Le regroupement ne compte que 7 facultés de droit. Certaines facultés n’ont aucun professeur à temps plein spécialisé en propriété intellectuelle, et comptent sur des chargés de cours, provenant de cabinets privés, qui varient d’un semestre à l’autre. Il serait pratique que des avocats qui pratiquent en propriété intellectuelle soient prêts à superviser une équipe dans leur région.

d) Droit maritime

M. Harquail a participé à la réunion du Comité maritime international (CMI) à Dublin avec le juge Gauthier. L’ordre du jour comprenait un rapport sur le groupe de travail international sur la reconnaissance de la vente judiciaire de navires à l’étranger, rapport fondé sur l’ébauche de Beijing, qui avance bien. Le document révisé est maintenant prêt à être diffusé. Certaines formulations semblent entrer en conflit avec les règles procédurales des compétences locales. Il faudra apporter certaines modifications pour tenir compte du libellé des procédures locales. La prochaine réunion du CMI sera tenue à Hambourg.

Le juge en chef Crampton mentionne l’affaire *Irving c. Siemens*, dont la Cour est actuellement saisie.

Autres sections

Mme Tremblay fait le point sur les questions de droit du travail, de droit de l’emploi, de droit à la vie privée et de droits de la personne.

Il y aura une conférence annuelle, avec la section du droit administratif, les 29 et 30 novembre 2013 à Ottawa. Le juge Martineau sera aussi modérateur d’un groupe de discussion portant sur des questions de vie privée. La juge Gleason participera aussi à un groupe de discussion. La section officialise l’établissement d’un comité sur la réforme du droit. Le projet de loi C-4 comprend des changements à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et au *Code du travail*. La section aimerait que les avocats aient plus de liberté pour consacrer du temps à la préparation de commentaires au sujet des modifications aux lois.

M. Demirkan parle de la section du contentieux civil. Il note que la conférence annuelle de l’ABC aura lieu à la mi-août 2014 à St-John’s (Terre-Neuve). Bien que l’ordre du jour soit encore à l’étape de planification, l’un des sujets proposés porte sur les médias sociaux et les contentieux. Si un juge souhaite faire partie d’un groupe sur la question et est en mesure de le faire, il devrait en aviser la section.

Le juge en chef Crampton invite la section à communiquer avec la Cour pour préciser les détails.

M. Demirkan note que le Forum des juges canadiens a présenté une demande de financement pour mettre en place une liste de vérification pour les juges saisis d’affaires où les plaideurs se représentent eux-mêmes.

Le juge en chef Blais note que le Forum est composé d’un groupe limité de juges autorisés par le Conseil canadien de la magistrature à participer à la conférence annuelle de l’ABC. Il ne se réunit qu’une fois par année.

Mme Schellenberg ajoute que le Forum reçoit du soutien institutionnel de la part de l'administration de l'ABC.

M. Demirkan note que la section a révisé sa politique et ses procédures au sujet de l'examen des propositions pour l'intervention de la Cour suprême du Canada. Il existe deux propositions d'intervention portant sur la question actuelle de la nomination d'un juge de la Cour fédérale ou de la Cour d'appel fédérale à la Cour suprême. Cette question est actuellement à l'examen et quatre options sont examinées :

- Pas d'intervention
- Intervention respectant la position du Québec
- Intervention respectant la position du gouvernement fédéral
- Position de l'« ami de la cour » fondée sur un modèle hybride argument/contre-argument

L'ABC examine ce qu'elle peut ajouter au processus et comment elle peut faire avancer la question, y compris la question de savoir si l'intervention serait limitée aux observations juridiques ou comprendrait la présentation d'éléments de preuve.

M. Harquail note que le Comité de liaison n'est pas consulté pour ce processus, mais qu'il tentera de s'assurer que les Cours sont consultées.

Le juge en chef Blais note que les Cours sont préoccupées par les récents événements. Les renseignements qui circulent publiquement sont souvent inexacts. Il importe de rectifier ces faits. Il ajoute que ce n'est pas la première fois que le Barreau doit répondre à des propositions portant sur des questions de compétence.

Le juge Stratas note qu'il a suivi quelques échanges sur Twitter et il est d'avis qu'il existe une importante désinformation au sujet du travail de la Cour. Cela devrait être rectifié, mais les Cours ont les mains liées en ce qui a trait à leur capacité de répondre.

Le protonotaire Lafrenière note que les protonotaires sont souvent décrits comme des auxiliaires juridiques en chef, ce qui affecte la façon dont les parties, en particulier les plaideurs qui se représentent eux-mêmes, interagissent avec la Cour.

M. Bellissimo note que les médias présentent souvent des demandes au sujet questions. Cependant, il n'y a eu aucune demande au sujet de cette question.

M. Prefontaine demande qu'un avis soit donné lorsque les Cours fédérales auront publié des preuves au sujet de leur travail. Il pourrait ensuite faire parvenir les renseignements à ses collègues qui travaillent sur cette affaire.

Le juge en chef Blais confirme que des renseignements clairs au sujet du travail de la Cour seront affichés sur le site Web de la Cour.

M. Harquail s'engage à communiquer avec les membres de l'ABC qui agiraient dans ce dossier, afin de s'assurer que les faits au dossier sont exacts. Il attend avec intérêt les statistiques au sujet des sites Web des Cours.

Le juge en chef Crampton profite de l'occasion pour souligner le travail de l'ABC dans son intervention auprès du conseiller spécial au sujet des questions de rémunération des protonotaires.

M. Nitikman présente des commentaires au sujet de la section sur l'impôt, qui comprend l'impôt sur le revenu ainsi que la taxe sur les biens et services et la TPS. Chaque élément est distinct. La section sur l'impôt a peu de problèmes en ce qui a trait à la pratique aux Cours fédérales. Une

conférence annuelle sur l'impôt aura lieu bientôt et les juges Rothstein et Webb y participeront. La juge Sharlow y a participé au cours des dernières années.

Le juge en chef Blais note les efforts que la Cour d'appel fédérale a déployés pour participer à cette réunion annuelle.

6) Mises à jour techniques récentes pour les sites Web des Cours fédérales

Mme Beaubien note que les sites Web des Cours ont été mis à jour. Il n'est plus possible de chercher simultanément des décisions de la Cour fédérale et de la Cour d'appel fédérale. De plus, dans « décisions récentes », le nouveau site ne fournit qu'une adresse URL, mais pas la référence.

Mme Bowers mentionne les changements techniques récents aux sites Web. Ceux-ci ont été apportés en raison de changements aux normes d'accessibilité des adresses des sites Web. La plateforme précédente pour les décisions ne pouvait pas supporter les exigences en matière d'accessibilité, alors la Cour a effectué une migration à une nouvelle plateforme, qui visait à offrir une capacité plus forte. Malheureusement, la transition a connu de nombreux problèmes, qui sont en voie d'être réglés.

7) Répercussions possibles du projet de loi S-6, *Loi sur les élections au sein des Premières nations*

Point traité plus tôt dans l'ordre du jour, sous le rapport de Mme Soroka.

COURT ITEMS: / POINTS SOULEVÉS PAR LES COURS :

8) Mise à jour : Cour d'appel fédérale

Le juge en chef Blais note :

- qu'il y a deux postes vacants au Québec en raison de récents changements, et qu'il y a deux autres postes (créés par des modifications légales précédentes) qui n'ont jamais été dotés.
- qu'un nouveau site Web de la Cour a été lancé il y a quelques semaines, qui permet un contrôle d'édition plus simple pour la Cour si des modifications sont nécessaires; il souligne le travail de Mme Collard.
- que la Cour vise à mettre en oeuvre un projet pilote pour permettre le dépôt de versions électroniques de documents, par exemple en utilisant une clé USB, plutôt que le dépôt entièrement sur papier; cela se fera probablement par l'envoi d'une directive de pratique.
- Calendrier des instances : la Cour est à jour et répond de façon opportune aux demandes d'audiences accélérées.
- que la Cour continue de participer à des conférences juridiques dans tout le pays.

9) Mise à jour : Cour fédérale

Le juge en chef Crampton note :

- que le juge Pinard a pris sa retraite en juin et la juge Snider, en octobre; le juge en chef espère qu'il y aura une nomination rapidement pour doter le poste de la juge Snider.
- qu'à partir de 2017, il y aura une importante augmentation du nombre de juges qui pourraient choisir d'obtenir le statut de juge surnuméraire – on encourage les juristes réputés à présenter leur candidature pour être nommés à la Cour.
- que la Cour attend la réponse du gouvernement au conseiller spécial (dossier des protonotaires); un processus de dotation anticipée a été lancé pour la nomination de protonotaires au cas où des postes se libéreraient; ce processus est actuellement à l'étape de la présélection, les entrevues débiteront bientôt;
- Toronto : des audiences sont prévues jusqu'à la fin mars 2014. Le calendrier doit être établi pour 459 autres demandes d'audiences. Si des dates sont établies jusqu'à la fin juin (184 espaces), il restera encore environ 275 audiences à prévoir à l'été et à l'automne.
- Vancouver : la prochaine date disponible est le 27 février, soit dans 114 jours.

- Montréal : la prochaine date disponible est le 24 avril, soit dans 170 jours.
- Ottawa : le calendrier est établi jusqu'au 17 mars. Il reste 32 demandes à traiter.

Le juge en chef Crampton fournit un aperçu de l'élaboration d'un plan stratégique par la Cour, qui est axé sur deux principaux thèmes :

(1) L'accès à la justice

- Réduire le temps et les coûts : réviser et simplifier les Règles des Cours fédérales; gestion d'instance; règlement des différends présidé par la Cour; prononcé accéléré des jugements; accommodement des différences dans les domaines de pratique (immigration, droit autochtone); accessibilité physique; promotion d'une meilleure compréhension de la Cour (facultés de droit, associations du Barreau, média, forums publics)
- Facilité d'interaction avec la Cour (réduction des obstacles) : tableaux de concordance pour les Règles, affichage de renseignements plus conviviaux sur le site Web de la Cour, ressources spéciales pour les plaideurs qui se représentent eux-mêmes et établissement continu de pratiques exemplaires
- Certaines de ces initiatives seront traitées dans le cadre du travail du sous-comité sur les Règles portant sur la mise en oeuvre d'un rapport d'examen global.

(2) Modernisation de la Cour

- Système d'enregistrement audionumérique – dès le début 2014, toutes les procédures de la Cour seront enregistrées par le SEA
- Dépôt et signification électronique – la Cour se fie sur une solution temporaire compte tenu du départ de LexisNexis;
- Courriel à titre de mode de communication par défaut avec la Cour – certains problèmes d'opportunité et de changements d'adresse se posent lors de l'envoi de documents papiers
- Vidéoconférence améliorée – il est important de garder une présence physique dans les régions, mais dans les bureaux à haut roulement, comme Toronto, il peut être possible d'augmenter l'utilisation de la vidéoconférence.
- Salles d'audience électroniques – il faut augmenter la capacité, comme le Tribunal de la concurrence l'a fait
- Système de gestion de la Cour et du greffe – lorsqu'il sera en place, ce système permettra entre autres l'accès électronique à tout document de la cour; il faudra au moins quelques années avant qu'il soit mis en place.
- Accès électronique aux dossiers de la Cour et aux outils pour la magistrature

Le 8 mai 2013, la Cour a publié un avis à la communauté juridique au sujet des ajournements. La Cour souhaite être plus souple, mais les demandes de dernière minute causent un gaspillage des ressources judiciaires.

En ce qui a trait aux recueils de jurisprudence, le juge en chef note qu'il est important que les parties mettent les passages importants dans une colonne de côté par souci de commodité.

Si la *Loi sur les Cours fédérales* est ouverte, des modifications peuvent être proposées et seront examinées. Les suggestions du Barreau sont les bienvenues.

Une façon de raccourcir ces rencontres et d'avoir plus de temps pour discuter des questions importantes : les membres de l'ABC sont invités à préparer de courts rapports écrits entre les réunions ou pendant celles-ci.

M. Bellissimo note que la réception d'un recueil de jurisprudence le vendredi, pour une audience prévue le lundi, est trop tardive. Plus de temps devrait être prévu afin de permettre à l'avocat d'examiner la jurisprudence.

Le juge en chef Blais note la difficulté de permettre le dépôt électronique des recueils de jurisprudence et de transférer toute la jurisprudence sur une clé USB. Il peut parfois y avoir près de cent précédents, qui ne peuvent pas nécessairement tous être transférés sur une seule clé, et un lien hypertexte peut ne pas être accessible.

10) Mise à jour du Comité des règles

Mme Perreault fournit un rapport du Comité des règles. Il y a cinq membres permanents du Barreau, et ces positions étaient toutes vacantes, parce que les membres avaient atteint la fin de leur mandat. Trois nouvelles nominations ont été faites récemment :

- Mme Chantal Desloges (Toronto), Immigration
- M. Neil Kathol (Calgary), Propriété intellectuelle
- M. Lloyd Duhaime (Vancouver), Litiges civils

Le juge Hughes a été reconduit à titre de président jusqu'en 2015.

Beaucoup de comités ont des travaux en cours :

- Sous-comité sur la technologie – une ébauche sera bientôt prête pour la pré-publication
- Exécution – un document de travail a été publié le 17 juillet pour obtenir les commentaires des membres – travail toujours en cours
- Modifications importantes – modifications proposées aux règles générales et aux règles en matière d'immigration
- Examen global – le sous-comité a approuvé le rapport de mise en oeuvre, et le groupe de travail présentera des observations à la réunion du comité en décembre

11) Mise à jour de l'administrateur en chef du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ)

Chantelle Bowers (pour Daniel Gosselin) présente un rapport au sujet de l'examen des services du greffe : SEA, processus du greffe, efficacité de la prestation des services du greffe.

Les deux juges en chef soulèvent la question des limites de la technologie. Le SATJ tente d'obtenir 10 millions de dollars pour l'infrastructure et 15 millions de dollars pour le SGCG. Cette année, le SATJ a dédié 1 million de dollars pour le rendement de la TI.

Viabilité financière : à la dernière réunion, l'administrateur en chef a mentionné les efforts visant à obtenir du financement pour garantir l'intégrité du programme : 67 millions de dollars sur cinq ans. Les organismes centraux ont déclaré qu'il s'agissait d'une mesure trop agressive et que le SATJ doit revenir présenter des questions urgentes. Nous sommes retournés avec des questions de TI et de sécurité, y compris une demande de 18 millions de dollars pour la sécurité fondée sur une évaluation approfondie des menaces et des risques (EMR). L'EMT a été conçue pour évaluer les besoins en matière de sécurité pour les quatre cours et ses usagers, et a été partagée avec la GRC. Le bail du bureau de Montréal prend fin en 2019. Le SATJ travaille avec Travaux publics pour examiner les diverses options.

M. Harquail note que l'ABC a une relation de travail étroite avec le gouvernement. Il est important que le Barreau souligne les questions opérationnelles en fonction de son point de vue.

Mme Bowers remercie le Barreau pour son soutien.

QUESTIONS OF GENERAL INTEREST: / QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL :

12) Prochaine réunion

L'ABC et les Cours s'entendent sur une date de réunion en 2014.

13) Other / Varia

M. Harquail soulève une question au sujet de la portée des questions que le Barreau doit soulever devant le comité.

Le juge en chef Blais propose que le mandat du Comité des règles soit respecté. Des suggestions peuvent être présentées aux bureaux des juges en chef des deux cours pour renvoi devant le comité.

14) Mot de la fin

M. Harquail note qu'il faut faire avancer les points à l'ordre du jour entre les réunions afin que ceux-ci ne deviennent pas théoriques avant la tenue de la prochaine réunion.